

RÉSOLUTION N° 31

Comment l'OIE peut aider les Services vétérinaires à atteindre une résilience Une seule santé

CONSIDÉRANT QUE

1. L'OIE est le principal organisme international d'élaboration de normes pour la santé animale et les zoonoses. L'organisation joue un rôle important, à titre individuel ainsi que conjointement avec d'autres partenaires internationaux (en particulier l'Organisation mondiale de la santé [OMS], l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO] et le Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE]), dans la promotion d'une approche Une seule santé,
2. Les Services vétérinaires jouent un rôle essentiel pour prévenir l'émergence de zoonoses et garantir la sécurité des denrées alimentaires. Ils sont indispensables à la mise en œuvre d'une approche Une seule santé,
3. La résilience comprend *l'aptitude à se préparer aux événements indésirables, à les planifier, à les absorber, à s'en remettre et à mieux s'y adapter,*
4. La santé animale (santé de la faune sauvage comprise), l'équilibre des écosystèmes et la biodiversité participent à la réalisation du concept Une seule santé. Une seule santé prend en compte l'interconnexion entre la santé des humains, des animaux, des plantes et des écosystèmes qu'ils partagent,
5. Les éléments réunis par l'OIE à travers les activités de ses programmes, grâce aux Centres collaborateurs de l'OIE, par l'analyse des données PVS et WAHIS, des questionnaires soumis aux Membres ou des enquêtes et par la consultation des parties concernées ont permis d'identifier des vulnérabilités dans la résilience Une seule santé,
6. Les contacts accrus entre les humains, la faune sauvage et le bétail du fait des activités humaines; dans certaines régions, la perte d'habitat, l'empiètement des humains sur les zones naturelles et les changements d'affectation des sols (tels que l'expansion de l'agriculture et la déforestation); certains systèmes de production alimentaire qui pourraient ne pas être durables; le changement climatique; le commerce de faune sauvage illégal ou non réglementé; l'augmentation des interconnexions entre les pays du fait de la mondialisation; et certains modes de consommation; sont autant de facteurs qui contribuent à accroître le risque d'émergence et de propagation des zoonoses,
7. La faune sauvage est une ressource vitale, fournissant des services essentiels aux écosystèmes et constituant une source de biodiversité et de revenus économiques par le biais du tourisme et du commerce. La gestion du risque d'émergence de maladies et la protection de la faune sauvage doivent être complémentaires,
8. Bien qu'assumant des responsabilités en matière de santé de la faune sauvage, les Services vétérinaires en sont rarement les chefs de file et la collaboration multisectorielle dans des domaines tels que la surveillance, le partage des informations ou la gestion des maladies pourrait être améliorée. Les Services vétérinaires ont besoin de soutien car ils sont confrontés, dans de nombreux pays, aux difficultés que soulève la gestion de la santé de la faune sauvage,
9. En consultation avec ses Membres, avec des experts et des partenaires clés, l'OIE a développé un Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage qui a pour objectif (1) d'améliorer l'aptitude des Membres de l'OIE à gérer le risque d'émergence d'agents pathogènes dans la faune sauvage et de transmission de zoonoses à l'interface humains–animaux–écosystèmes, sans négliger la protection de la faune sauvage et (2) de soutenir les Membres de l'OIE pour améliorer les systèmes de surveillance, la détection précoce, la notification et la gestion des maladies de la faune sauvage,

10. L'OIE a élaboré la stratégie de réduction de la menace biologique de l'OIE à la suite de la 1ère Conférence mondiale sur la réduction de la menace biologique qui s'est tenue en juin 2015 à Paris, France. Suite à cela, les progrès et de nouvelles priorités ont été discutés lors de la 2ème Conférence mondiale de l'OIE en 2017 à Ottawa, Canada et notamment des priorités en matière de préparation aux situations d'urgence et de laboratoires durables,
11. L'OIE a identifié des lacunes dans les capacités de certains de ses Membres à gérer les urgences : pénurie de ressources disponibles, manque d'intégration des Services vétérinaires dans les cadres nationaux de gestion des urgences, failles dans la collaboration multisectorielle, faiblesses dans les systèmes d'alerte précoce et dans leur lien avec les actions destinées à éviter que les foyers localisés prennent de l'ampleur, ainsi que lacunes dans la planification des urgences et dans les exercices de simulation,
12. Les laboratoires de diagnostic (et leurs réseaux) sont un élément essentiel des systèmes de santé, que ce soit dans leur activité normale ou en réponse aux urgences. Les données montrent que, dans le monde entier, les laboratoires de diagnostic sont confrontés à de nombreux défis qui affectent leur durabilité et compromettent leur performance, leur sûreté ainsi que leur sécurité,
13. En partenariat, l'OIE, l'OMS, la FAO et le PNUE ont créé un Conseil d'experts de haut niveau Une seule santé qui aura pour mission de fournir des recommandations scientifiques aux quatre organisations afin de soutenir la gestion du risque à l'interface humain–animal–environnement,
14. Plusieurs chefs d'État et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont signalé leur intention d'œuvrer à l'élaboration d'un instrument juridique international pour la préparation et la réponse aux pandémies, qui viserait à favoriser une approche globale et multisectorielle pour renforcer la résilience et les capacités nationales, régionales et mondiales face aux futures pandémies.

L'ASSEMBLÉE

RECOMMANDE QUE

1. Les Membres s'efforcent de veiller à ce que la gestion de la santé de la faune sauvage soit intégrée à leurs stratégies nationales de conservation ainsi qu'à leurs stratégies nationales Une seule santé, en incluant le partage multisectoriel des informations ; ils collaborent étroitement avec tous les autres acteurs pertinents telles les autorités en charge de la faune sauvage ou de l'environnement, tout au long de la conception et de la mise en œuvre de ces stratégies; et garantissent que des structures de gouvernance appropriées soient créées pour en appuyer l'intégration;
2. Les Membres soutiennent une compréhension plus globale de l'épidémiologie et de l'impact des agents pathogènes dans la faune sauvage en renforçant les systèmes nationaux de surveillance, améliorant ainsi la compréhension globale du fardeau mondial des maladies animales, tout en respectant leurs obligations de notifier les maladies listées par l'OIE pour les espèces sauvages, conformément aux chapitres pertinents des *Codes sanitaires pour les animaux terrestres et aquatiques* ; en identifiant et en notifiant les maladies émergentes dans la faune sauvage, conformément aux exigences stipulées dans les Articles 1.1.4 et 1.1.6 des *Codes sanitaires pour les animaux terrestres et aquatiques*; ainsi qu'en partageant sur une base volontaire les données relatives aux maladies de la faune sauvage non listées par l'OIE, dans leurs rapports annuels sur la faune sauvage;
3. Les Membres encouragent la recherche et le développement, l'innovation et l'éducation, et partagent les connaissances scientifiques pour appuyer les stratégies Une seule santé d'atténuation du risque ;
4. Les Membres élaborent des stratégies de prévention avec les parties concernées, en particulier avec les communautés et les décideurs locaux, selon une approche participative afin de veiller à la responsabilisation des communautés lors de l'élaboration de solutions novatrices ainsi qu'à leur adoption au bénéfice de tous ;

5. Les Membres encouragent la collaboration, le partage d'informations et les actions concertées entre partenaires internationaux pour soutenir des approches nouvelles ou existantes afin d'améliorer la prévention, la détection précoce et le contrôle des zoonoses infectieuses émergentes au niveau national et international ;
6. Les Membres adoptent une approche multisectorielle pour la gestion des urgences, envisagent des approches génériques pour la planification des urgences, incluant les animaux terrestres, les animaux aquatiques ainsi que la faune sauvage, et exercent régulièrement leurs plans d'urgence en y associant d'autres secteurs, afin d'en éprouver l'adéquation à l'objectif ;
7. Les Membres continuent de s'assurer que les mesures commerciales en réponse à une maladie émergente reposent sur une base scientifique et que celles relatives à l'apparition, dans la faune sauvage, de maladies listées par l'OIE sont en accord avec les normes internationales de l'OIE ;
8. Les Membres tiennent compte des faiblesses spécifiques des laboratoires en termes de durabilité et travaillent de concert avec l'OIE pour développer des solutions afin d'améliorer la durabilité des laboratoires, notamment en menant sur une base volontaire des processus d'évaluation et de planification selon le Processus PVS de l'OIE pour des laboratoires durables, et en saisissant l'occasion de renforcer leurs capacités à l'aide des Programmes de jumelage des laboratoires de l'OIE, de la plateforme de formation de l'OIE ou du Programme mondial pour le leadership des laboratoires ;
9. Pour atteindre la durabilité, les Services vétérinaires tiennent compte de leurs besoins en termes de ressources et plaident pour des investissements, avec l'appui du Processus PVS, dans des fonctions essentielles telles que la gestion des urgences, les laboratoires ou la gestion de la santé de la faune sauvage ;
10. L'OIE continue à promouvoir et à défendre le rôle central des Services vétérinaires dans la résilience Une seule santé ;
11. L'OIE développe, intègre et renforce la gestion de la santé de la faune sauvage, la préparation aux urgences et leur gestion ainsi que la durabilité des laboratoires dans l'ensemble de son programme de travail afin de soutenir ses Membres et d'améliorer les capacités globales ;
12. L'OIE sollicite des ressources pour le Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage et le mette en œuvre, consciente de sa nécessité, tout en encourageant parallèlement le développement d'une base de données utile aux interventions politiques conçues pour générer les changements de comportement requis et gérer les risques sanitaires inhérents aux chaînes d'approvisionnement dans le commerce des animaux sauvages ;
13. L'OIE renforce les partenariats existants dans les secteurs de la faune sauvage et de l'environnement, y compris avec le PNUE et, si besoin, noue de nouveaux partenariats afin de mettre en œuvre le Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage ;
14. L'OIE continue à s'engager dans un dialogue politique avec ses Membres et ses partenaires, y compris dans les forums multilatéraux, dans le but d'améliorer la compréhension des liens entre santé animale (santé de la faune sauvage comprise), bien-être animal, santé publique vétérinaire, santé humaine et santé des écosystèmes selon une approche Une seule santé ainsi que de leur contribution pour atteindre les Objectifs de développement durable des Nations Unies ;
15. L'OIE suit de près et collabore avec l'OMS, la FAO et le PNUE pour s'assurer que, le cas échéant, l'instrument juridique international pour la préparation et la réponse aux pandémies soit bien ancré dans l'approche Une seule santé et favorise une approche d'amélioration continue des systèmes de renseignement, des mécanismes de réponse, des processus d'évaluation et des outils de développement des capacités mis à la disposition de ses Membres ;
16. L'OIE continue à défendre l'importance d'inclure les Services vétérinaires, qui sont un bien public mondial, dans les cadres multisectoriels et intergouvernementaux de gestion des urgences et à apporter son soutien aux Services vétérinaires pour mieux s'intégrer dans de tels cadres, par exemple en soutenant les activités de sensibilisation ;

17. L'OIE continue à travailler avec des partenaires, dont la CITES, INTERPOL ou la FAO, ainsi qu'avec d'autres acteurs clés pour réduire les risques de maladie liés à l'agro-crime et au commerce légal et illégal d'animaux sauvages ;
18. L'OIE considère la durabilité à long terme comme un objectif essentiel de ses programmes de renforcement des capacités et encourage ses partenaires techniques et de développement à adopter ces considérations dans la conception et la gestion de leurs programmes ;
19. L'OIE continue à travailler avec des partenaires pour développer des solutions afin d'améliorer la durabilité des laboratoires ;
20. L'OIE continue également à systématiser l'utilisation des données pour éclairer les besoins, gérer et évaluer l'impact de ses activités et de ses programmes et selon les termes du 7^{ème} Plan stratégique pour améliorer la gouvernance des données ;
21. L'OIE et ses Membres adoptent une approche holistique et systémique du concept Une seule santé à la recherche de solutions permettant d'optimiser les résultats en termes de santé pour les animaux, les humains et l'environnement et tenant compte des conséquences des autres menaces globales comme le changement climatique ou les multiples autres défis allant bien au-delà du mandat de l'OIE.

(Adopté par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2021
en vue d'une entrée en vigueur le 29 mai 2021)